

Architecte D.P.L.G

**M. Le Président de la République**  
**Présidence de la République**  
**55, rue du Faubourg Saint Honoré**  
**75008 Paris**

**Nanterre, le 19 février 2014**

**Objet : Le patrimoine architectural du XXe siècle en danger, le cas de l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture – Paris-La Défense**

Monsieur le Président de la République, nous venons vers vous pour attirer votre attention sur la façon dont est abordée la problématique du patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle, plus singulièrement sur les actions de Ministres du gouvernement de Monsieur Ayrault à propos du bâtiment qui fut l'école d'architecture Paris-La Défense.

Monsieur le Président, nous sommes à plein temps dans l'Architecture. Vous-même et vos prédécesseurs logez dans un palais du 18<sup>ème</sup> siècle. Par delà les difficultés économiques, tous les jours des milliers de mètres carrés de planchers de logements, de bureaux, d'équipements divers sont construits. Tous les jours, l'architecture, fruit d'un travail collectif important, occupe le paysage. Vous-même participez à cette démarche lorsque vous déclarez... « *Le changement dans le bâtiment, c'est maintenant, avec comme objectif la construction de 500 000 logements* ».

Pourtant, Madame Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication, derrière le Patrimoine camoufle l'Architecture, malgré de fortes déclarations, ne prend aucune disposition pour protéger, valoriser le patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle.

Quelques exemples...Malgré les réactions de DOCOMOMO France, de nombreux historiens et architectes, Madame la Ministre laisse démolir le bâtiment de Novartis à Rueil, construit par Bernard Zehrfuss (co-concepteur du CNIT). De même, comment accepter la destruction des bâtiments construits par Chemetov et Fainsilberg à Courcouronnes. Pire encore, Madame la Ministre tient un double langage : en Mars 2013, elle engage une procédure de classement aux Monuments Historiques de la halle de Fontainebleau construite par Esquillan (co-auteur de la voute du CNIT) et se dédit en juillet, malgré la protestation d'architectes, d'historiens. Deux jours plus tard, le bâtiment est détruit. Sommes-nous donc, Monsieur le Président de la République, revenus au temps où Victor Hugo écrivait ce bel article... « Guerre aux démolisseurs » ?

Aussi, c'est vers vous que nous nous tournons aujourd'hui afin que des dispositions soient engagées pour valoriser, protéger le patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle.

Nous voulons attirer singulièrement votre attention sur le devenir du bâtiment qui fut l'école d'architecture de Paris-La Défense, construite en 1970 par l'architecte Jacques Kalisz (architecte du Centre Administratif de Pantin devenu Centre National de la Danse), en collaboration avec Roger Salem, et l'entreprise GEEP Industrie, fermée en 2004 par décret signé en 2001.

1° Aussitôt fermé, le bâtiment situé à Nanterre, au pied de la Défense, dans un quartier de 20000 habitants, patrimoine immobilier de l'Etat d'une capacité de 10500m<sup>2</sup>, est saccagé, pillé, vandalisé. Aucune disposition efficace n'est prise par aucun des gouvernements qui ont précédé votre élection ni par les actuels responsables de la gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat, France Domaine, sous tutelle du Ministère du Budget.

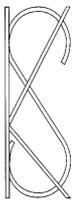
2° Sa qualité architecturale est reconnue en France, à l'échelle internationale.

Madame la Directrice de la DRAC, adjointe à la culture, nous précise dans une lettre datée du 26 octobre 2005, que ce bâtiment devrait être inscrit au titre des Monuments Historiques. Elle joint à cette lettre la délibération de la délégation permanente de la DRAC Ile de France qui a voté à l'unanimité le passage en CRPS dans laquelle on peut lire ces propos...« *Cette œuvre...est un bâtiment emblématique...un véritable manifeste architectural...ce bâtiment de haute qualité fait partie de l'identité patrimoniale de la ville de Nanterre...* ».

Le bâtiment est cité dans de nombreuses revues, de nombreux ouvrages consacrés à l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle, à l'architecture métallique, dans l'Encyclopédia Universalis, etc... On peut lire, dans le journal de

Serge KALISZ

✉ : 1 rue Noël Pons-92000 Nanterre - ☎ : 01.41.32.79.33 . 06.80.07.23.47– Fax : 01.42.42.51.45 - e-mail : sergekalisz92@gmail.com  
Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom



Architecte D.P.L.G

Nanterre, ces mots de la Société d'Histoire publiés en juin 2011... « *Il faut agir rapidement pour la protection de ce fleuron de l'architecture Française.* »...Il fut exposé à la biennale de Venise en 2012. Le 31 mai 2013,

Monsieur le Président de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine organisa une table ronde visant à « *contribuer à la réflexion collective sur la valorisation de ce patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle* » au cours de laquelle se sont exprimés de nombreux architectes. Ils ont à la fois déploré sa dégradation, vanté ses qualités

spatiales, « *témoigné de l'importance à vouloir sauver une époque par l'intermédiaire de ses fleurons* », suivant les propos du Président de l'Académie d'Architecture. Une pétition en cours de signature pour sa sauvegarde est aujourd'hui portée par plus d'un millier de personnes dont plus de 200 architectes et historiens. Une lettre a été adressée à Madame la Ministre Aurélie Filippetti en mars 2013, signée par plus de 100 architectes et historiens. Aucune réponse n'y est apportée. Quand Madame la Ministre déclare... « *Pour ma part, je m'attache, quand cela est nécessaire, à protéger les bâtiments de qualité architecturale exceptionnelle... L'Etat doit exercer sa mission scientifique de protection et de pérennisation du témoignage architectural... et cette démarche concerne également le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ....* », nous ne comprenons pas pourquoi, huit ans après la délibération de la DRAC Ile de France, n'est-il pas temps que mesures soient prises pour protéger ce bâtiment ?

« *Cet édifice, sa volumétrie, ses nivellements, ses terrasses, ses panneaux, ses couleurs, appartient intégralement au paysage environnant. C'est une « folie » dans un jardin* », (Henri Bresler, architecte, historien)

3° Nous avons cru comprendre l'attachement de Monsieur Cazeneuve à la gestion dans l'intérêt public, du Patrimoine Immobilier de l'Etat. Lorsque M. Dumont, Député de la Meuse, Président du Conseil Immobilier de l'Etat, lui remis – le 15 mai 2013, le rapport intitulé « 50 propositions pour moderniser la gestion immobilière de l'Etat » dont les principaux objectifs sont... « *Permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions...offrant aux agents et aux usagers des locaux adaptés aux besoins du service public...Disposer d'un parc immobilier moins coûteux...en allouant à ses services et ses opérateurs des surfaces rationalisées et des prestations mutualisées...Disposer d'un parc immobilier...répondant aux objectifs d'un « Etat exemplaire »* », M. Cazeneuve a insisté sur « *la nécessité d'une meilleure connaissance, d'une meilleure gestion... l'ensemble des mesures visera à transformer la politique immobilière ... en un véritable vecteur de politiques publiques* ». Pourquoi des dispositions ne sont-elles pas prises pour que cette déclaration soit appliquée au bâtiment de l'ancienne école d'architecture ?

Monsieur le Président de la République, réhabiliter, c'est rétablir dans l'estime, la considération d'autrui. Nous vous demandons de rétablir dans l'estime, dans la considération des vingt mille habitants du quartier du Parc à Nanterre le bâtiment public qui fut l'école d'architecture Paris – La Défense.

Nous vous demandons que, sans délai, le bâtiment soit inscrit au titre des Monuments Historiques, que sa réutilisation soit définie « *compte-tenu des ses potentialités – sans casser ni détruire, que le programme soit établi en fonction de l'édifice et non l'inverse...c'est le bâtiment qui dicte, à priori, les programmes potentiels. Il y a des programmes qui paraissent évidents ; tout ce qui est d'ordre culturel, muséal, tout ce qui fonctionne dans le « continuum spatial »...* », ainsi que l'exprime Monsieur Bresler – architecte et historien, lors de la table ronde

Nous vous demandons de faire respecter la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture dont l'article premier précise :

« *L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* ».

Dans l'attente de votre réponse, disposés à vous rencontrer afin de vous faire part des hypothèses de réutilisations du bâtiment « dans l'intérêt public », recevez, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Serge KALISZ

✉ : 1 rue Noël Pons-92000 Nanterre - ☎ : 01.41.32.79.33 . 06.80.07.23.47– Fax : 01.42.42.51.45 - e-mail : sergekalisz92@gmail.com  
Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom